24 MARS 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/03-02 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE LA TANZANIE (ZANZIBAR) : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) sur les facteurs favorables à la transformation du système en Tanzanie (Zanzibar), notamment ceux considérés comme hautement prioritaires dans l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/03-DOC 01.
2. Prend acte des conclusions de l'évaluation du Secrétariat, présentée dans l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec la Tanzanie (Zanzibar), établis dans l'annexe 4.
3. Invite la Tanzanie (Zanzibar) à soumettre une requête de financement pour la transformation du système pour un montant maximum de 11 759 000 dollars américains, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour les financements du GPE indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1 (tous les montants sont exprimés en dollars)		
a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	11 759 000
b.	**Allocation totale recommandée par le Secrétariat (100 %)**	**11 759 000**
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires** ▪ Mobilisation et allocation coordonnées des financements ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation	
d.	**Domaine d'action des financements du GPE* :** Garantir que les apprenants aient acquis les compétences de base à la fin de la 3e année du primaire	